



FICHE DE PRÉ-ABONNEMENT - Prélèvement SEPA

www.media-pi.org

1- Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat.

2- Joindre **obligatoirement** soit un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) soit un Relevé d'Identité Postal (RIP), ou de la Caisse d'Epargne (RICE). **Attention ! Ne pas adresser de chèque annulé.**

3- Envoyez le tout à Média'Pi !, Abonnements, 39 avenue de la République, 93 110 Rosny-Sous-Bois.

CREANCIER
Identifiant Créancier SEPA
FR75ZZZ821BA0

Nom : Média'Pi !
Adresse : 39, avenue de la République
Code postal : 93110
Ville : Rosny sous Bois
Pays : FRANCE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association **MEDIA'PI !** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **MEDIA'PI !**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

DEBITEUR

NOM (*) : Prénom (*) :

Adresse (*) :

CP (*) : Ville (*) :

PAYS (*) :

Votre e-mail (*) :

Votre tarif annuel : **Offre promotionnelle jusqu'au 31 décembre 2017 : 2 mois offerts**

Tarif de soutien

prix public : ~~480€ /an~~

Votre prix : 150 €/an

Tarif plein

prix public : ~~448,80 € /an~~

Votre prix : 99 €/an

Tarif réduit*

prix public : ~~94,80 € /an~~

Votre prix : 79 €/an

Votre paiement :

Paiement en une fois

Paiement en plusieurs fois (**Maximum en 6 fois**)

Indiquez le nombre de prélèvements : 1 2 3 4 5 6

Indiquez les dates de prélèvement :

.....

*Joindre obligatoirement un justificatif- retraité.e, étudiant.e, demandeur-se d'emploi....

IBAN (*) : _____

BIC (*) : _____

Le (*) : ____ / ____ / ____

A (*) :

SIGNATURE

Les informations contenues dans la fiche, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés